

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



La présidente du Conseil national
Le président du Conseil des États
CH-3003 Berne

À l'attention des membres des
Chambres fédérales

Le 2 avril 2020

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Sur mandat des Bureaux du Conseil national et du Conseil des États, nous avons approuvé hier le calendrier des séances des commissions chargées des travaux préparatoires concernant l'objet actuellement pendant qui sera traité lors de la session extraordinaire, du 4 au 8 mai 2020 (au plus tard). L'objet 20.007 « Budget 2020. Supplément I » constitue jusqu'à présent le seul dossier inscrit à l'ordre du jour. Il relève de la compétence des Commissions des finances et le Conseil national est le conseil prioritaire, conformément à l'attribution qui a été décidée. Les Commissions de l'économie et des redevances (CER), les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) ainsi que les Commissions de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) ont été invitées à présenter un corapport sur les annonces tardives de crédits (soit les crédits urgents). La Délégation des finances a, quant à elle, déjà siégé.

Les commissions susnommées se réuniront en séance à partir du 6 avril 2020, au Palais du Parlement. Dans cette perspective, nous nous sommes assurés, tant pour la santé des membres des commissions que pour celle des collaborateurs des Services du Parlement (SP), que les règles élémentaires d'hygiène pourront être respectées. Cela ne va pas sans restrictions : ainsi seul un nombre réduit de salles de séance permettant de respecter les règles de distance sont à disposition. Les collaborateurs des SP sont tenus de travailler à domicile et ne peuvent apporter qu'un soutien limité à l'organisation des séances de commission. En outre, le Conseil fédéral a lui aussi indiqué que sa disponibilité était restreinte, tout comme celle des hauts fonctionnaires de l'administration fédérale.



Les autres commissions sont libres de tenir des séances informelles par vidéoconférence. Les SP contribueront volontiers à l'organisation de ces séances. La forme que prendront celles-ci et leur ordre du jour relèvent également de la responsabilité des commissions concernées. Ces dernières ont la possibilité de prendre leurs décisions par voie de correspondance, pour autant que la charge de travail ne soit pas disproportionnée pour les participants et pour l'administration. Afin de tenir compte de la disponibilité limitée des représentants de l'exécutif, nous vous prions de regrouper si possible les questions que vous souhaitez poser à l'administration et de les transmettre aux présidents des commissions ou aux chefs de groupes.

Les bureaux décideront, le 6 avril prochain, dans quelle mesure il sera possible de mettre des salles de séance et les ressources des SP à la disposition des commissions autres que celles déjà mentionnées, qui travaillent aussi à la préparation de la session extraordinaire.

Les bureaux des conseils adopteront le programme définitif de la session extraordinaire le 1^{er} mai 2020. D'autres objets du Conseil fédéral (par ex. le message relatif à l'approbation du service d'appui de l'armée) ou des commissions pourront être soumis aux conseils.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est prévu que les séances préparatoires des groupes parlementaires aient lieu le 2 mai 2020.

Enfin, lors de leur séance du 6 avril 2020, les bureaux devraient déterminer

- dans quelle mesure les séances de commission réalisées par vidéoconférence peuvent permettre de garantir la confidentialité des débats et si les décisions qui pourraient être prises seraient valables du point de vue légal ;
- quelle sera la démarche à adopter après le 7 avril 2020 – pour autant que la situation au niveau de l'épidémie permette la reprise de l'activité parlementaire. La session d'été devra être exclusivement consacrée aux objets prioritaires (dont les objets qui n'ont pu être traités lors de la session de printemps et d'autres objets qui doivent être impérativement examinés). Pour le moment, il est prévu que les bureaux approuvent le programme de la session d'été 2020 à leur séance ordinaire du 8 mai 2020.

Nous tenons à vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour permettre à l'Assemblée fédérale, en tant qu'autorité suprême de la Confédération, d'exercer ses droits et de remplir ses obligations (sous réserve des droits du peuple et des cantons).

Comptant sur votre compréhension face aux procédures et aux mesures de restriction qui ont dû être adoptées pour préserver la santé des parlementaires comme des collaborateurs des



SP, nous vous remercions de votre coopération en ces temps difficiles et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'expression de notre considération distinguée.

Isabelle Moret
Présidente du Conseil national

Hans Stöckli
Président du Conseil des États